

D 5-1/2022

Développement
Durable

—
Projet
Renaturation
hydraulique,
écologique,
paysagère et
patrimoniaire du
bras de la Basse
Deûle

—
Convention
relative au
transfert de
maîtrise
d'ouvrage à la
Métropole
Européenne de
Lille

Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

La Métropole Européenne de Lille et les communes de Saint-André, Lille et La Madeleine souhaitent requalifier le bras de la Basse Deûle, afin de valoriser ses qualités hydrauliques, paysagères, écologiques et patrimoniales.

La requalification de ce bras, qui fait partie de la trame verte et bleue métropolitaine, est un projet majeur pour les communes. Il vise à connecter la voie verte de la Deûle passant par Saint-André et La Madeleine, au Vieux Lille et à la Citadelle. Le projet englobe le cœur de Deûle, la plaine de la Poterne et les remparts Vauban situés autour de l'usine élévatoire. Ce site

est également à la croisée de deux démarches urbaines majeures : "Bord de Deûle" et "Euralille à la Deûle (Grand Euralille)".

L'opération défend 3 objectifs majeurs :

- restauration écologique, paysagère et patrimoniale ;
- désenclavement, sécurité et accessibilité ;
- restauration des continuités hydrauliques.

Le programme prévoit :

- la création d'une promenade haute et basse le long du bras de la Basse Deûle ;
- la création d'une liaison vélo connectée au réseau cyclable existant ;
- la restauration écologique des berges, de la ripisylve et des espaces libres ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la sécurisation du site.

Le projet nécessite la mise en œuvre d'investissements en termes d'éclairage public, afin de garantir notamment la sécurité des circulations piétonnes et cyclistes. S'agissant d'une compétence communale, cet équipement ne peut être financé par la Métropole Européenne de Lille.

Afin d'intégrer au mieux les éléments d'éclairage dans le projet global et de simplifier la mise en œuvre, il a été proposé que ces travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du marché qui va être engagé pour réaliser les travaux. Ces équipements seront financés par la commune, qui prendra également en charge leur entretien par la suite.

Un transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Saint-André à la MEL concernant les travaux relevant de sa compétence est donc nécessaire.

Le coût prévisionnel des travaux relevant de la compétence de la Métropole Européenne de Lille est de 4 080 000 € T.T.C. Le coût prévisionnel des travaux relevant de la compétence de la ville est de 129.726 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de :

- Autorise le transfert de maîtrise d'ouvrage à la MEL pour le projet susmentionné ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la MEL ;
- Autorise d'imputer les dépenses d'un montant prévisionnel de 129.726 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section investissement à l'issue des travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire,




Elisabeth MASSE